

03. LA FORMATION DANS LE DOMAINE MARITIME EN OUTRE-MER OU COMMENT ATTIRER ET FORMER LES JEUNES ULTRAMARINS AUX MÉTIERS DE LA MER

APAM Mehdi BOUCHELAGHEM

Les 5 DROM français comptent une offre de formation maritime très limitée contrastant avec celles des États insulaires voisins. Les objectifs stratégiques définis par le Comité Interministériel de la Mer (CIMER), ou les acteurs locaux à travers les Documents Stratégique de Bassin Maritime (DSBM), afin de corriger cette situation peinent à produire des effets. Partant de ce constat, il convient d'identifier de nouveaux axes de travail qui permettront de surmonter les obstacles au développement des formations aux métiers de la mer, ainsi que les causes du manque d'attractivité de ces filières auprès des jeunes ultramarins.

RÉSUMÉ

Alors même qu'ils sont nécessairement tournés vers la mer et que leurs filières maritimes présentent un important potentiel de développement, les départements et régions d'outre-mer (DROM) proposent une offre de formation maritime très en dessous de celle de la métropole. Ce paradoxe a conduit les instances stratégiques nationales comme régionales à ériger le développement et l'attractivité des formations aux métiers de la mer en priorité forte. Ces ambitions peinent toutefois à produire des résultats.

En matière d'attractivité, une analyse des déterminants du choix d'orientation permet d'envisager une série d'actions. Il s'agit d'abord de compléter et territorialiser les dispositifs de communication et de promotion des métiers et formations maritimes. Une collaboration entre les acteurs maritimes et ceux de l'Éducation nationale est indispensable pour toucher un public jeune. Les acteurs maritimes ne doivent pas manquer les rendez-vous de la réforme du lycée professionnel et de la découverte des métiers dès la classe de cinquième. Le développement d'une offre de formation innovante, permettant de spécialiser dans le domaine maritime des élèves issus d'autres cursus, est à expérimenter.

Concernant le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation, celui-ci doit se faire en lien avec les entreprises maritimes, fédérées par les Clusters Maritimes. Une démarche GPEC dédiée aux métiers de la mer est nécessaire afin de déterminer les besoins de formation maritime au sein des DROM.

Sur cette base, il sera possible d'exploiter l'importante gamme de qualifications existantes.

La création de commissions «orientation et formation» au sein des CMU offrirait une enceinte pour accueillir et piloter ces travaux

RECOMMANDATIONS

1. Développer des « formations complémentaires d'initiative locale » et des « certificats de qualification professionnelle » pour les métiers de la mer, et en étudiant la possibilité d'articuler des CAP «maritimes» et «Éducation nationale».

2. Renforcer les capacités d'action des clusters maritimes afin qu'ils puissent :

- réaliser des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- coordonner la participation des entreprises du secteur maritime aux dispositifs de promotion et d'immersion en milieu professionnel,
- participer aux travaux de conception des nouvelles qualifications.

3. Établir une gouvernance et un suivi des dispositifs d'information et de promotion des métiers de la mer, ainsi que de l'offre de formation maritime, à travers une commission "formation-orientation" établie au sein de chaque Conseil maritime ultramarin (CMU).